

Pour une école obligatoire porteuse d'avenir : les élèves qui ne comprennent pas le français à leur arrivée à l'école suivent une classe de langue avant d'intégrer une classe ordinaire

Motion

Texte

Le Conseil d'Etat est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. Un test de langue doit être prévu au moment de l'entrée à l'école, afin d'examiner la compréhension du français des enfants en âge de scolarité et est effectué indépendamment de l'âge et de la classe prévue pour l'enfant. Le niveau d'écriture et de parole n'est pas déterminant.
2. Dans la mesure où le niveau d'un enfant / d'un adolescent ne suffit pas, d'une part, à suivre l'enseignement et, d'autre part, à ne pas freiner l'enseignement de la classe ordinaire, l'enfant est placé dans une classe séparée, à créer, qui sert exclusivement à l'apprentissage de la première langue locale.
3. Les enfants doivent passer de la classe régulière après un an au plus tard dans la « classe de langue ».
4. Le test de langue et le niveau d'exigence doivent être élaborés en étroite collaboration avec les enseignants actifs.
5. Pour une intégration aussi rapide que possible, les enfants doivent participer au cours normal dans les matières où la compréhension de langue joue un rôle secondaire (par ex. le sport).

Justification

Pour réussir son parcours scolaire et sa formation, il est indispensable de disposer de compétences linguistiques suffisantes dans la langue d'enseignement. Seuls ceux qui comprennent le contenu des tâches peuvent élaborer des solutions. Le canton X compte une forte proportion d'enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. Pour eux et pour le niveau global de l'enseignement, il est indispensable qu'un certain niveau de langue française soit atteint à l'entrée dans la classe ordinaire. Les enfants qui n'atteignent pas le niveau de langue requis à leur entrée à l'école primaire doivent être affectés à une offre séparée et atteindre, après un an, un niveau de langue suffisant dans la langue d'enseignement pour l'ensemble de la classe.

Le test de langue et le niveau d'exigence doivent être élaborés en étroite collaboration avec les enseignants actifs. Pour une intégration aussi rapide que possible, les enfants doivent participer à l'enseignement régulier dans les disciplines où la compréhension linguistique joue un rôle secondaire (par ex. le sport).